

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize le vingt- et un septembre juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame LECLAIR Lénaïck, Maire.

PRESENTS : Mme LECLAIR Lénaïck, M. THOBY Yannick, Mme LOLLIOZ Bernadette, Mme DANET Sophie, M. GUERIN Dominique, Mme BENOIT Gaëlle, M. COURIO Yan, Mme LEJEUNE Danielle, Mme GRUAIS Annick, M. CRIAUD Bernard, Mme LEPERCQ Christine, M. GRENIER Stéphane, M. SORET Vincent, M. SCHMITT Alain, M. RIVAL Fabien, Mme OJEDA Sylvie, M. CHEVALIER Fabien

ABSENTS EXCUSÉS : M. GLOTAÏN Yvon donne pouvoir à M. SORET Vincent, M. SAUVAGET Jean-Pierre donne pouvoir à Mme GRUAIS Annick, Mme PRUNIER Agnès donne pouvoir à M. THOBY Yannick, M. HOCQUART Patrick donne pouvoir à M. RIVAL Fabien, Mme CADOT Marie-Jeanne donne pouvoir à M. GRENIER Stéphane

ABSENTS NON EXCUSÉS : M. ABBEY Mathurin

Monsieur Dominique GUERIN a été élu secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

TRAVAUX SALLE DES COURLIS : Le conseil municipal, à 17 voix pour et 5 abstentions :

- Valide le projet de travaux d'accessibilité et de sécurité dans la salle des Courlis qui consiste en la création d'un sas d'entrée côté parking, la fermeture du préau et la modification des sanitaires pour un coût estimatif de 27 028,00 € HT.
- Confie la maîtrise d'œuvre à Frédéric LESAGE, architecte pour un montant forfaitaire de 3 500,00 € HT.
- Autorise Madame le Maire à lancer la consultation et à signer le marché avec les entreprises retenues par elle.

GROUPEMENT DE COMMANDES : Le conseil municipal, à 21 voix pour, et 1 abstention :

- Valide le programme de travaux de voirie 2016 dans le cadre d'un groupement de commandes avec les communes de Prinquiau, Campbon, La Chapelle-Launay, Quilly, Lavau sur Loire et Bouée, pour un montant total HT de 227 343,50 € (dont 55 001,50 € HT pour la commune de Prinquiau).
- Autorise Madame le Maire à lancer la consultation et signer le marché avec les entreprises retenues par elle.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE – DOSSIER DU RESTAURANT SCOLAIRE – REQUETE INDEMNITAIRE : Madame le Maire est autorisée, à l'unanimité, à ester en justice concernant ce dossier afin que la commune soit indemnisée de l'ensemble des préjudices subis.

PARTICIPATION FINANCIERE – REMPLACEMENT D'UN TRANSFORMATEUR : RUE DU CLOS BOSCHET - DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA STEP : Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord pour participer à ces travaux à hauteur de 1 000 €.

CHARTRE ABEILLE 44 : Le conseil municipal approuve cette charte et s'engage à la respecter pour la sauvegarde des abeilles et de la biodiversité.

FIXATION COUT HORAIRE ANNUEL DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION ANNUELLE DES SERVICES MUNICIPAUX : Le conseil municipal fixe le cout horaire annuel moyen 2015 à 20,73 €, qui sera facturé à la CCLS, pour toute intervention des services municipaux dans la bibliothèque dont la gestion est devenue d'intérêt communautaire.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI D'ATSEM : Le conseil municipal accepte à l'unanimité de porter de 32 H à 29,60 H le temps de travail d'un emploi d'ATSEM suite à une demande de l'agent.

RAPPORTS ANNUELS CCLS : Le conseil municipal prend acte des 3 rapports annuels présentés qui sont mis à la disposition du public :

- Rapport d'activités 2015
- Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets
- Rapport annuel 2015 du service public d'assainissement non collectif

Pour Extrait Conforme
PRINQUIAU, le 27 septembre 2016
Le Maire,
Lénaïck LECLAIR